



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 104-21 C

Objet : RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la déclinaison du Plan national quartiers d'été 2021 et dans le cadre du plan d'actions Covid-19 au titre des actions du Contrat de ville

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellan - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 104-21 C

objet **RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la déclinaison du Plan national quartiers d'été 2021 et dans le cadre du plan d'actions Covid-19 au titre des actions du Contrat de ville**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que le Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 a décliné des mesures en faveur des quartiers prioritaires notamment pour l'animation de l'été.

Par ailleurs, un schéma de crise a été approuvé par le Conseil communautaire le 14 mai 2020 en réponse à la crise liée à la Covid-19, et réaffirmé le 3 juin 2021 avec une enveloppe spécifique pour la politique de la ville.

Dans ce cadre, le plan d'actions du Contrat de ville prend en compte l'adaptation des moyens face aux impacts de la crise sanitaire, économique, et sociale.

Pour 2021, la participation exceptionnelle de Grand Chambéry se décline comme suit :

- doublement des chantiers écocitoyens afin de permettre à 70 jeunes au lieu de 35 de vivre leur première expérience professionnelle, portés par l'AQCV,
- mise à disposition de la base de plein-air du chalet de l'Aurore à La Féclaz et d'un bus de 55 places effectuant un aller-retour journalier afin de faciliter l'organisation de sorties pour les structures de proximité du territoire de Grand Chambéry, portée par la FOL de la Savoie,
- renforcement de l'animation de la vie des quartiers en politique de la ville de Grand Chambéry par une présence accrue dans l'espace public en mobilisant et coordonnant les acteurs, porté par la commune de Cognin, l'AMEJ du canton de la Ravoire et la commune de Chambéry à travers les associations Posse 33, maison de l'enfance du Talweg, Muay K1 Free Team, Kartel Hip Hop, Urban Multi Boxe,
- accompagnement de projets favorisant le vivre-ensemble par la culture notamment, portés par la compagnie Djellia, Forum Cinéma.

Il est proposé une participation de Grand Chambéry à hauteur de 52 740 € selon le tableau annexé.

Dans le même temps, l'Etat porte le Plan quartiers d'été 2021, avec des dotations complémentaires mobilisables par les territoires en politique de la ville.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole signé le 17 juillet 2015,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu la délibération n° 086-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 relative au schéma d'orientations budgétaires n° 2 face à la crise de la Covid-19,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le soutien de Grand Chambéry, dans le cadre de son enveloppe de crise, aux actions proposées à hauteur de 52 740 € au maximum, conformément au tableau annexé,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 104-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la déclinaison du Plan national quartiers d'été 2021 et dans le cadre du plan d'actions Covid-19 au titre des actions du Contrat de ville

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25704H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25704H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au